

Chapitre 12 de l'Agenda 21. Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse

2008

Les écosystèmes fragiles sont des écosystèmes importants, avec des caractéristiques et des ressources uniques en leur genre. Ils comprennent les déserts, les terres semi-arides, les montagnes, les terrains marécageux, les petites îles et certaines régions côtières. La plupart de ces écosystèmes sont d'intérêt régional, car ils débordent les frontières nationales. Le présent chapitre porte sur les questions relatives aux sols dans les déserts ainsi que dans les zones arides, semi-arides et sèches subhumides.

Sommaire de cet article

- [Introduction](#), p1
- [12A. Renforcer les connaissances de base et développer des systèmes d'information et \(...\)](#), p2
- [12B. Lutter contre la dégradation des sols, notamment en intensifiant les activités de \(...\)](#), p3
- [12C. Développer et renforcer des programmes de développement intégré pour l'éradication de la \(...\)](#), p4
- [12D. Elaborer des programmes de lutte contre la désertification et les intégrer aux programmes \(...\)](#), p5
- [12E. Etablir des plans d'ensemble de préparation à la sécheresse et de secours en cas de \(...\)](#), p6
- [12F. Encourager et promouvoir la participation populaire et l'éducation écologique, l'accent \(...\)](#), p7

   1 [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)   

Introduction

12.1

Les écosystèmes fragiles sont des écosystèmes importants, avec des caractéristiques et des ressources uniques en leur genre. Ils comprennent les déserts, les terres semi-arides, les montagnes, les terrains marécageux, les petites îles et certaines régions côtières. La plupart de ces écosystèmes sont d'intérêt régional, car ils débordent les frontières nationales. Le présent chapitre porte sur les questions relatives aux sols dans les déserts ainsi que dans les zones arides, semi-arides et sèches subhumides. Le développement durable des montagnes est traité au chapitre 13 ; les petites îles et les zones côtières sont examinées au chapitre 17.

12.2 La désertification est la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et sèches subhumides par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. La désertification touche environ un sixième de la population mondiale, 70 % de la surface totale de terres arides qui représentent 3,6 milliards d'hectares, et un quart de toute la surface émergée du globe. Les conséquences les plus visibles de la désertification, outre l'extension de la pauvreté, sont : la dégradation de 3,3 milliards d'hectares de terres de parcours, soit 73 % de la surface totale de ces terres à faible capacité de charge humaine et animale ; la dégradation de la fertilité et de la structure des sols d'environ 47 % de la surface totale des terres arides constituant des terres de cultures pluviales de faible rendement, et la dégradation des terres cultivables irriguées qui représentent 30 % de la surface totale des terres arides à forte densité de population et à potentiel agricole élevé.

12.3

Dans la lutte contre la désertification, la priorité devrait être accordée à la mise en oeuvre de mesures préventives en faveur des terres non encore dégradées, ou qui ne le sont que légèrement. Les zones ayant subi une sévère dégradation ne doivent cependant pas être négligées. La participation des communautés locales, des organisations rurales, des gouvernements des différents pays, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales et régionales est indispensable à la lutte contre la désertification et la sécheresse.

12.4

Les domaines d'activité suivants figurent dans le présent chapitre :

- a) Renforcer les connaissances de base et développer des systèmes d'information et de surveillance pour les zones sujettes à la sécheresse et à la désertification, y compris les aspects économiques et sociaux de ces écosystèmes ;
- b) Lutter contre la dégradation des sols, notamment en intensifiant les activités de conservation des sols, de boisement et de reboisement ;
- c) Développer et renforcer des programmes de développement intégré pour l'élimination de la pauvreté et la promotion de systèmes de subsistance différents dans les zones sujettes à la désertification ;
- d) Elaborer des programmes complets de lutte contre la désertification et les intégrer aux plans nationaux de développement et à la planification écologique nationale ;
- e) Mettre en place des plans d'ensemble de préparation à la sécheresse et de secours en cas de sécheresse, y compris des dispositifs d'auto-assistance, pour les zones à risque, et élaborer des programmes pour l'accueil des réfugiés écologiques ;
- f) Encourager et promouvoir la participation populaire et l'éducation écologique, l'accent étant mis sur la lutte contre la désertification et la gestion des conséquences de la sécheresse.

   1 [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#)   